

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2014

DCM N° 14-01-30-6

Objet : Subvention à l'association Metz Marathon.

Rapporteur: M. BELHADDAD

L'édition 2013 du Marathon-Metz-Mirabelle a confirmé l'attractivité de cette manifestation : ainsi, le dimanche 13 octobre 2013 a vu plus de 5200 participants se présenter au départ des différentes courses proposées lors de cette journée. La progression est notable dans toutes les épreuves, en particulier le marathon-relais qui, avec 350 équipes et 1400 coureurs a dépassé toutes les prévisions d'inscription. Ces résultats témoignent à eux seuls de la reconnaissance dont jouit aujourd'hui la manifestation messine, qui se confirme comme étant l'un des plus grands évènements sportifs, festifs et populaires de l'Est de la France, et par ailleurs classé parmi les grands marathons français (à la fois par la Fédération Française d'Athlétisme et le magazine thématique VO2), sur la base de critères d'organisation, de performance, et de nombre de participants.

La prochaine édition aura lieu le dimanche 12 octobre 2014, et sera le support du Championnat de France de Marathon. Cette 5ème édition conservera le tracé actuel du Marathon, établi depuis 2 ans, et maintenant stabilisé ; elle permettra, au-delà de l'aspect purement sportif, de mettre en avant les charmes de la ville de Metz et des communes voisines de Cuvry, Pouilly, Fleury, Augny, Marly et Montigny-lès-Metz, toujours engagées aux côté des organisateurs dans cette opération .

L'organisation a fait l'objet d'un examen minutieux, sur place, de la part de la Fédération Française d'Athlétisme qui, au regard de son cahier des charges, l'a validée dans ses différentes dimensions dans la perspective du Championnat de France à venir.

En terme de participation, on peut estimer l'effet « Championnat de France » à un surcroît d'inscriptions de l'ordre de 500 coureurs sur l'épreuve phare, soit un total qui devrait avoisiner les 2000 participants sur le Marathon. Mais ces répercussions devraient s'étendre aux autres courses de la journée, que ce soit les courses « enfants » organisées en partenariat avec l'USEP et l'UNSS, le marathon-relais qui verra le nombre de ses équipes passer à 500, ou les foulées Haganis de 7 kms qui pourraient dépasser les 1500 inscrits. Au total, près de 7000 engagés sur les diverses épreuves sont attendus.

La densité des animations périphériques qui accompagnent traditionnellement l'évènement, et qui est l'une des caractéristiques remarquée de la manifestation messine, sera confirmée : durant les courses, comme en amont de celles-ci coureurs et grand public pourront apprécier les conférences, expositions, animations de rue, groupes musicaux,...qui leur seront proposés tout au long d'un week-end « tout en couleurs ».

En 2014, le partenariat de sociétés privées aussi bien que de collectivités territoriales sera toujours actif, et même renforcé par l'adjonction de nouveaux partenaires liés à la Fédération Française d'Athlétisme.

Le bénévolat, avec la participation de 700 volontaires, restera lui aussi au cœur de la manifestation.

Le rayonnement du Marathon-Metz-Mirabelle bénéficiera de manière évidente de l'octroi de ce Championnat de France et l'impact de cette édition exceptionnelle devrait se faire sentir durant plusieurs années.

Sur le plan financier, l'opération 2013 a été une fois de plus équilibrée, à hauteur de 691 342 €. Le budget pour 2014 est estimé à 722 700 € avec une participation attendue de la Région à hauteur de 50 000 €. Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 155 000 € pour la Ville de Metz (140 000 € en 2013) pour tenir compte des coûts inhérents à l'obtention du Championnat de France de la discipline cette année.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande de l'Association Metz Marathon portant sur l'organisation de la 5ème édition du Marathon Metz Mirabelle, Championnat de France de la discipline,

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 155 000 € à l'association Metz Marathon,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire, et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission des Sports
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ